



Règlement intérieur

« JKA GROFFLIERS »

Dès lors que vous vous inscrivez à la « JKA GROFFLIERS », vous vous engagez à respecter le règlement intérieur. Le non-respect du règlement intérieur autorise le professeur à exclure immédiatement son auteur hors du dojo. Le président et son comité se réservent le droit d'exclure du club tous membres ne respectant pas son fonctionnement.

- 1. Les cours :** Nous acceptons les enfants dès l'âge de 6 ans (6 ans lors de l'inscription). Les pratiquants enfants sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo, le cours commence par le « salut » et termine par le « salut ». Il vous convient de respecter le silence demandé lors de ces « salut ». Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité des parents avant et après le « salut » (parking, vestiaire...). La porte du dojo est fermée du début à la fin de la séance afin de ne pas perturber le cours. Les pratiquants doivent être ponctuels, être en tenue (karaté-gi + ceinture) 5min avant chaque séance. En cas de retard, le pratiquant devra s'asseoir sur le bord du tatami et attendre l'autorisation d'entrer de la part du professeur. Des retards systématiques et non justifiés autorisent le professeur à refuser l'élève. Un élève peut quitter le cours avant ou pendant la séance dès lors qu'il prévient le professeur avant celle-ci.
- 2. La tenue :** Le karaté-gi ou kimono, n'est pas obligatoire les premières séances, par la suite il le devient. Pour les compétiteurs, protège-dents, mitaines, coquille et protège-poitrine obligatoires. Tous bijoux sont strictement interdits lors des séances.
- 3. Hygiène :** Toute personne n'ayant pas une hygiène suffisante sera renvoyée aux vestiaires. Pour la sécurité, les ongles doivent être coupés.
- 4. Examens de grades :** Les examens de grades ne sont pas obligatoires, nous effectuons deux passages de grades par saison (décembre et juillet), ils se présentent sous la forme d'un programme prédéfini par la Japan Karaté Association.
- 5. Communication :** Un panneau d'affichage est accessible sur le palier, les pratiquants ainsi que les parents doivent en prendre connaissance, toutes les informations (stages, compétitions...) y figurent. Ces informations sont également disponibles sur notre site internet et notre page Facebook.
- 6. Parking :** Un parking est à votre disposition, il vous est interdit de stationner devant la porte du complexe (même en dépose minute).
- 7. Vol / perte :** Pour éviter la perte ou le vol, les affaires personnelles (sac, claquettes...) seront déposées dans le dojo. En cas de vol ou de perte, le club décline toutes responsabilités.
- 8. Administratif :** Une séance d'essai gratuite est proposée aux nouveaux adhérents. Durant cette séance, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin traitant et, est apte à la pratique du karaté. Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant.
- 9. Inscription :** Le dossier d'inscription sera accepté uniquement s'il est complet. Ce dossier doit comporter (1) la fiche d'inscription, (2) la fiche de liaison sanitaire, (3) un certificat médical d'aptitude à la pratique du karaté mention « en compétition » obligatoire pour les compétiteurs, (4) le règlement intérieur signé, (5) une photo d'identité, (6) le chèque couvrant le montant total de l'inscription (adhésion + licence), (7) la fiche d'autorisation au cours d'essai (si besoin).
- 10. Droit à l'image :** Le licencié autorise la « JKA GROFFLIERS » à le prendre en photos/vidéos et utiliser celles-ci dans le cadre de la promotion de l'association sans réclamer la moindre indemnité financière.

Nom - Prénom :

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur :

OUI

NON

Le :

Signature :